

le Cemaphore

Bulletin d'information sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Le décret « mobilité et accessibilité locales » en bref
- Philippeville, plus mobile avec l'arrivée du Philibus !
- La Ligue des familles participe aussi à la gestion de la mobilité
 - Une navette fluviale à Namur
 - Une nouvelle Direction au sein de la DGATLP
- Un plan de transport d'entreprise pour le site du Sart Tilman
- Une Charte du charroi des carrières dans la vallée de l'Ourthe

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le Cemaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Il s'adresse à tous les acteurs de terrain concernés par la gestion de la mobilité, en particulier au niveau local. Au fil des numéros, il propose des informations portant sur les études, les outils, les projets, les actions développées, mais également sur la politique menée, les nouvelles réglementations, en Région wallonne ou ailleurs, et ce, à travers des articles, des compte-rendus, des brèves, des conseils de lecture et l'agenda des manifestations mobilité.



La parole à ... Michel Destrée, Conseiller du Ministre José Daras

Ce qui me motive ? Ils s'appellent Eve et Nicolas, 2 et 6 ans... Souvent je m'interroge sur le monde qu'on leur prépare.

Ainsi, du pétrole, il y en a encore pour au moins cinquante ans ... mais tout indique que l'offre ne pourra plus suivre longtemps la demande, induisant une tension sur les prix ... et un choc qui ébranlera profondément notre société.

Au niveau environnemental, on annonce qu'en moins de cinquante ans, plus de la moitié des espèces encore vivantes vont purement et simplement disparaître... cause et conséquence de perturbations profondes de nombreux écosystèmes.

Beaucoup d'autres indices témoignent de l'impasse dans laquelle se trouve notre société.

C'est le résultat d'une évolution très complexe... mais, ses causes premières sont assez simples ... Elles sont liées à notre mode de vie occidental et à notre société de consommation qui veut réduire toute chose à un moyen de production ou à un bien de consommation.

Les solutions sont aussi complexes et difficiles ... mais elles passent par une prise de conscience individuelle du lien entre notre mode de vie et nos comportements et les (dys)fonctionnements globaux. Une prise de conscience qu'il est possible d'exister et d'être heureux en dehors d'une consommation effrénée de biens est également nécessaire.

En matière de mobilité, cela passe notamment par une redécouverte de la marche, de la bicyclette et des transports publics. En temps que CeM nous devons y contribuer, à notre modeste échelle.

Pour Eve, Nicolas, Victor, Flora, Vera, Tom et tous les autres, merci d'avance.

Michel DESTRÉE
Tél : 081 77 30 98
mdestrée@met.wallonie.be



Le décret "mobilité et accessibilité locales" en bref

Depuis 1996, et surtout depuis 2000, la Région wallonne a permis à de nombreuses communes de se doter d'un outil global d'aide à la décision en matière de déplacements et de stationnement, le plan communal de mobilité (ou PCM), dont la principale réussite est la mise en place d'une concertation réelle entre les acteurs institutionnels locaux (différents services communaux, police, MET, TEC, SNCB, DGATLP,...) qui se prolonge au-delà de l'adoption du PCM par le conseil communal. En avril 2004, 86 communes wallonnes sont inscrites dans une démarche de PCM (parfois à plusieurs), parmi lesquelles 42 communes ont adopté leur plan.

Sur la base de ces expériences et d'une large concertation, un décret a été adopté à l'unanimité au Parlement le 1er avril dernier. Il définit la procédure et le cadre d'un financement additionnel pour la mise en œuvre des PCM. Le décret vise une approche globale des déplacements sur une ou plusieurs commune(s) concrétisée par des mesures locales opérationnelles, une concertation réelle entre les acteurs institutionnels et une participation citoyenne valorisée, une transversalité avec l'aménagement du territoire et le développement rural par l'utilisation des mêmes organes consultatifs, une procédure de financement de la mise en œuvre transparente et objectivée, et pour la première fois en Wallonie, une planification concertée à une échelle sous-régionale pour les agglomérations urbaines.

Les quelques éléments forts du décret

- Le décret prévoit un **nouvel outil, le "plan urbain de mobilité"** (PUM), pour traiter les enjeux supra-communaux de mobilité dans les agglomérations de Liège, Charleroi, Namur, Mons, La Louvière, Verviers et Tournai. Pour la première fois, la Région, via son Gouvernement, va planifier en toute transparence et en concertation avec les communes et la CRAT les investissements en matière de mobilité à l'échelle la plus pertinente pour les agglomérations wallonnes. Puisque le PUM traite des problématiques relevant de l'échelle de l'agglomération, il ne remplacera en aucune manière un plan communal de mobilité pour une commune qui serait incluse dans un périmètre d'agglomération.
- **L'élaboration d'un plan communal de mobilité** est désormais clairement laissée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, aidée par une subvention régionale couvrant 75 % des coûts. Le conseil communal désigne un auteur de projet agréé qu'il charge de l'élaboration du plan.

La commune organise son comité technique. Désormais, les administrations en charge des Transports, des Routes, de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux ainsi que les TEC vont officiellement prendre position sur trois aspects des mesures du plan communal de mobilité : sur la conformité du plan aux documents régionaux supérieurs, sur la concordance du plan par rapport au contenu type défini dans le décret et sur les opportunités des mesures proposées par la commune et portant sur des infrastructures ou des services offerts par la Région. Par opportunité des mesures proposées, il faut entendre la faisabilité des mesures au vu des contraintes techniques, financières, et d'un équilibre des intérêts régionaux et locaux. Chacun prend ses responsabilités.

- Dans le but de **rationaliser les outils** et de conforter les réflexions croisées avec l'aménagement du territoire et le développement rural, le projet de décret prévoit de confier à la commission consultative en aménagement du territoire (CCAT), ou à défaut à la commission locale de développement rural (CLDR), le rôle de commission consultative dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de mobilité. Corollairement, il est proposé de veiller à assurer, dans la composition de la CCAT, une représentation des intérêts spécifiques de la mobilité au même titre que les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux prévus par le CWATUP (applicable dès le renouvellement de la CCAT).
- Une **démarche d'évaluation** est initiée par le biais de la réalisation par le Collège des bourgmestre et échevins d'un rapport annuel synthétique d'évaluation de l'avancement du PCM qui est transmis au Conseil.
- Le projet de décret fixe le cadre d'un **financement de la mise en œuvre** des PCM complémentaire aux budgets existants (Pouvoirs locaux et Travaux publics). Un arrêté en ce sens est en voie d'adoption définitive par le Gouvernement. Le projet de décret ouvre également la possibilité de financer des études complémentaires ou l'engagement d'un conseiller en mobilité dans une commune.

Quelles conséquences pour les communes ?

Pour les PCM existant au moment de l'entrée en vigueur du décret (1er novembre 2004) : une période de deux ans est prévue pour laisser aux communes le temps de

faire "valider" leur PCM afin qu'il réponde aux critères du décret, ce qui ne devrait pas poser de problème aux PCM récents. Il est possible que la Région demande un complément d'étude pour les PCM plus anciens qui seraient lacunaires.

Les communes qui n'ont pas encore de PCM pourront dans l'avenir entamer leur plan quand elles le désirent, pour autant qu'elles réunissent les conditions de base (CCAT, présence d'un conseiller en mobilité notamment)... et dans les limites des crédits disponibles à la Région.

Deux arrêtés d'application importants

Deux arrêtés, adoptés par le Gouvernement durant ce mois de mai 2004, ont une importance particulière.

Le premier concerne le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PCM et prévoit trois types de financement :

- Des subventions pour couvrir 75 % du coût de l'élaboration du PCM, d'études complémentaires au PCM ou de l'encadrement/animation d'un processus de consultation et concertation. Ce financement est conditionné à l'existence d'une CCAT ou d'une CLDR et à la présence d'un conseiller en mobilité au sein de l'administration communale.
- Des crédits pour réaliser les projets régionaux "de partenariat" (ceux qui font intervenir plusieurs maîtres d'ouvrage) issus des PCM. La programmation de ces investissements sera réalisée conjointement par la Société Régionale Wallonne du Transport, par la

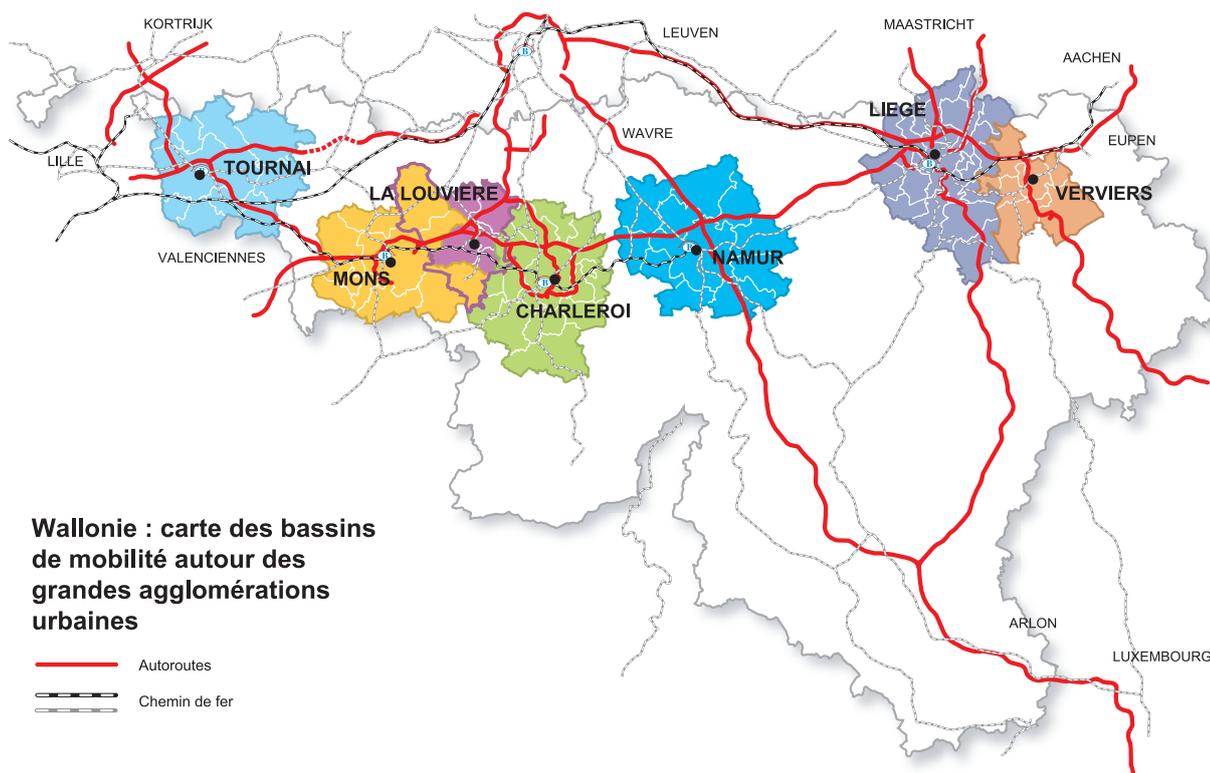
Direction Générale des routes et par la Direction générale des transports du MET, sur la base d'une grille d'analyse objective et sera annexée au budget régional (information transparente aux communes).

- Des subventions pour couvrir 75 % des projets communaux issus du PCM et qui visent à favoriser la convivialité entre les différents modes de déplacements, à encourager le développement des alternatives à la voiture et à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la sécurité routière.

Le second intéresse la délimitation des communes concernées par les "plans urbains de mobilité". Il n'existe pas de définition communément admise de "bassin de mobilité" autour des villes importantes. La délimitation proposée se base sur les travaux de l'Institut National de Statistique (INS) qui a défini le concept de "Région urbaine" (agglomération + banlieue) au départ d'une série de variables, majoritairement liées aux déplacements. L'INS définit sept régions urbaines en Wallonie. Quelques modifications ont été apportées à ces définition pour coller au mieux aux réalités du terrain.

Le décret et les arrêtés d'exécution sont téléchargeables sur le site <http://mobilite.wallonie.be>.

Contact :
Michel Destrée
Tél. : 081 77 30 98
mdestree@met.wallonie.be





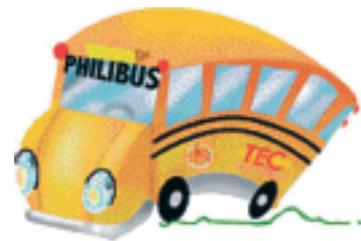
Philippeville, plus mobile avec l'arrivée du Philibus !

La création du bus local est le fruit d'un véritable processus de **participation citoyenne** à Philippeville. En effet, dès le démarrage de l'opération de développement rural (PCDR) en 1996, les villageois réclamaient une amélioration de la mobilité dans leur commune. Par la suite, au début de cette législature et afin de répondre aux attentes de la population, le Collège échevinal a démarré son **plan communal de mobilité**.

Les conclusions du diagnostic ont rejoint celles des habitants. Elles mettent en évidence un isolement de la zone sud-est et des parcs résidentiels, une relation difficile entre Philippeville-centre et les villages, avec pour conséquence une diminution de l'usage des transports en commun. Or, la commune de Philippeville, ainsi que la plupart des communes rurales, présente un pôle central attractif : la ville de Philippeville, où sont regroupés les services et les commerces. Elle est entourée de zones d'habitat beaucoup plus dispersé, regroupées en villages.

Cette dispersion explique la difficulté pour le TEC d'offrir un service étoffé, convenant à tous les voyageurs. Pour les liaisons entre le centre de Philippeville et les villages alentours, le TEC a fait le choix, avec les lignes régulières existantes, de répondre essentiellement aux besoins en déplacements scolaires.

Une des premières actions du PCM fut la mise en place de la **Centrale communale de mobilité**, dont les animateurs sont chargés de répondre à toute demande en



matière de transports en commun, de covoiturage, d'itinéraires cyclables... Pour répondre aux besoins et aux attentes qui se dégagent du PCM, la Centrale communale de mobilité, **en collaboration avec le TEC Namur-Luxembourg**, vient de lancer son bus local. En effet, un des objectifs de la Centrale était de proposer un transport en commun local en complément des lignes existantes. Le projet de bus local concrétise une des pistes de travail du PCM. La Commission locale de mobilité, représentante des habitants, suit de près la mise en place de ce projet.

En route... depuis le 10 avril dernier, le Philibus circule **chaque samedi matin** dans l'entité. Il permet aux habitants de rejoindre Philippeville et d'accéder aux différents services publics, aux commerces, de faire son marché, etc. Mais ils peuvent aussi se déplacer d'un village à l'autre. Trois itinéraires en boucles ont été définis, la boucle fonctionnant en sens inverse au retour.

Pratiquement, **la commune met à disposition son bus scolaire, disponible le samedi, ainsi que des chauffeurs communaux**. Le TEC paie un défraiement au kilomètre, comme à ses opérateurs privés. C'est donc une opération quasiment blanche, car occasionnant peu de dépenses. Des arrêts TEC ont été définis sur ces parcours. Le TEC a réalisé et distribué des dépliants pour promouvoir ce nouveau service. En ce qui concerne la tarification, ce sont les prix TEC habituels qui sont d'application. L'abonnement scolaire est de vigueur, le transport gratuit est assuré pour les plus de 65 ans, et le tarif interpourcent est d'application pour les autres, c'est-à-dire le tarif le plus avantageux pour les voyageurs non abonnés.

Ce bus est à l'essai pour une période de six mois. Des comptages sont réalisés chaque semaine pour bien identifier la clientèle. Des enquêtes auprès des usagers seront effectuées régulièrement afin de répondre au mieux aux demandes et aux besoins de la population. Une initiative qui semble déjà rencontrer un franc succès, oeuvrant dans le sens d'un meilleur service à tous les citoyens et d'une plus grande convivialité entre tous.

Contact :
Murielle Magin
Centrale de mobilité de Philippeville
Numéro vert : 0800 90172
mobilité.philippeville@pi.be
<http://www.philippeville.be>

La Ligue des Familles participe aussi à la gestion de la mobilité

Association de 80 000 familles, La Ligue des Familles a toujours été préoccupée par les déplacements de ses membres. Depuis quelques années, **un service « mobilité »** a été mis en place afin de développer tout un programme de réflexions et d'actions pour une mobilité plus durable et plus conviviale. Par ailleurs, la Ligue bénéficie d'une subvention de la Région wallonne pour accompagner différents projets : les plans communaux de mobilité, les plans de déplacements scolaires, la semaine de la mobilité et la Vélo-école des familles. Trois personnes s'y emploient. Enfin, le Comité de déplacement des familles, formé de bénévoles et de permanents, se réunit mensuellement pour traiter des questions de mobilité familiale.

Dans le cadre des **plans communaux de mobilité** (PCM), la Ligue des Familles participe au processus de participation citoyenne et est en quelque sorte le relais entre la commune et les familles. Elle informe celles-ci et les incite à donner leur avis et à défendre les intérêts de tous les usagers et plus particulièrement des plus faibles (enfants, personnes plus âgées et personnes à mobilité réduite). Elle est notamment attentive aux aspects de sécurité et à la prise en compte du nouveau code de la rue. Elle insiste sur le développement des modes doux, des transports en commun, ainsi que sur la combinaison de ces différents modes ou intermodalité. Les modifications d'aménagements en faveur des modes doux et les améliorations des transports en commun doivent être accompagnées de mesures de sensibilisation et d'éducation. Là aussi, la Ligue a un rôle à jouer en tant qu'organisation d'éducation permanente.

Face aux problèmes rencontrés aux abords des écoles et à la tendance des parents à conduire leurs enfants en voiture à l'école, la Région wallonne a créé les **plans de déplacements scolaires** (PDS), pour améliorer la sécurité sur le chemin et aux abords de l'école et promouvoir une mobilité durable en favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Quatre des neuf expériences pilotes menées cette année sont suivies plus particulièrement par la Ligue des Familles. Il s'agit des PDS de Visé, Nandrin, Durbuy et Estinnes.

La Ligue est secrétaire opérationnel de la **semaine de la mobilité** 2004 et, en tant que tel, assure un suivi technique. Ainsi, elle soutient et fournit une aide aux associations, comités de quartier et communes qui développent un « itinéraire sûr et sympa ». Il s'agit de projets visant à rechercher et à mettre en valeur des itinéraires utilitaires destinés aux usagers doux, en tant

que tels ou en combinaison avec d'autres, par exemple avec des transports publics. Elle participe à la sélection, organise des formations, fournit un guide méthodologique, ... Elle tente de mettre en valeur la réalisation et la pérennisation du projet par les communes participantes, qui (rappelons-le) sont – en tant que gestionnaires de voiries - responsables des signalisations routières.

Quant à la **Vélo-école** de la Ligue des Familles, il s'agit d'une séance d'initiation à l'utilisation du vélo dans le trafic. Constituée d'un bref apprentissage théorique et de quelques exercices pratiques, elle s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux parents sachant déjà rouler à vélo. Depuis trois ans, la Ligue est partenaire de ce projet avec l'Ecole wallonne des moniteurs de Vélo-école. Ensemble, ils mettent à la disposition des sections communales des moniteurs brevetés qui apprennent, aux parents et aux enfants réunis, à déjouer les pièges de la conduite à vélo dans le trafic.

L'implication de la Ligue des familles dans la gestion de la mobilité, c'est un relais important pour plus de concertation avec les citoyens et en particulier avec les parents et les jeunes... qui sont les adultes de demain !



Contact :
Ligue des Familles Service mobilité
mobilite@liguedesfamilles.be
Geneviève Mattez (PCM)
Tél. : 02 507 72 57
g.mattez@liguedesfamilles.be
Marie-Claire Schmitz (PDS)
Tél. : 02 507 72 07
mc.schmitz@liguedesfamilles.be
Angela Iannuzzi (Semaine de la Mobilité et Vélo-Ecole)
Tél. : 02 507 72 92 ou 064 37 16 96
a.iannuzzi@liguedesfamilles.be
Secrétariat de la vélo-école
Tél. et fax : 064 371 696 ou 02 507 72 92
velo-ecole@liguedesfamilles.be



Une navette fluviale à Namur



Depuis le 14 mai dernier, Namur dispose d'une navette fluviale : la « Namourette ». C'est une ancienne baleinière anglaise qui a été transformée en bus fluvial namurois. Ce petit vaporetto wallon transporte jusqu'à douze passagers.

Pratiquement, la navette relie le port de plaisance de Jambes à la rive gauche de la Sambre, à hauteur du Palais des Expositions, avec un arrêt à hauteur du Grognon. Les quartiers proches des arrêts possèdent une forte densité de population et accueillent des activités diverses. La navette fonctionnera quatre mois, soit jusqu'à la mi-septembre prochain, sept jours sur sept. Le parcours complet dure plus ou moins 30 minutes, et le coût d'un ticket de transport est d'un euro aller-retour.

Co-financée par la Région wallonne et la ville de Namur, ce projet constitue peut-être une piste nouvelle pour le développement d'une nouvelle mobilité, qui met l'accent sur une certaine qualité de vie et offre une autre perception de la ville depuis le fleuve. Car, si la vocation touristique de la Namourette est indiscutable, elle offre aussi aux namurois un mode de transport alternatif qui leur permet d'éviter la recherche d'une place de stationnement et, aux heures de pointe, le stress des encombrements. Il s'agit d'un projet pilote. Si cette initiative rencontre l'intérêt des usagers, elle a de fortes chances d'être renouvelée. De plus, elle pourrait donner des idées à d'autres villes en Wallonie...

Contact :
Ville de Namur – Cellule mobilité
Tél : 081 24 63 08
mobilit@ville.namur.be

Une nouvelle Direction au sein de la DGATLP

Depuis novembre 2003, la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine s'est dotée d'une direction de la mobilité. Les missions de cette nouvelle direction sont entre autres :

- l'instauration d'une collaboration étroite avec les administrations de l'Etat et de la Région qui à divers titres, gèrent ou prennent en compte les problèmes de mobilité : SNCB, TEC, SRWT, MET-DG3 ;
- la participation aux travaux, comités d'accompagnement, d'études, groupes de travail qui ont pour objectif la définition et la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable. On peut citer comme groupe de travail notamment la cellule « mobilité » créée à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, le comité de coordination instauré auprès de l'Observatoire de la mobilité du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports ;
- la formulation de propositions concrètes à la prise en compte des contraintes de la mobilité durable dans les options d'aménagement du territoire et d'urbanisme tant au niveau régional que local ;
- la participation effective à l'élaboration des plans communaux de mobilité entrepris dans de nombreuses communes ;
- la mise en place du réseau RAVel en Wallonie en collaboration avec le MET – DG1 et DG2 ;
- la gestion de tous dossiers relatifs à la mobilité régionale et locale (aéroports, voies fluviales, chemin de fer, routes).

Contact :
Michel Van der Meerschen
Tél. : 081 32 10 20, Fax : 081 32 10 22
m.vandermeerschen@mrw.wallonie.be



Un plan de transport d'entreprise pour le site du Sart Tilman

Le plan de transport du Sart Tilman a démarré officiellement en avril 2004. Financé par la Direction générale des transports du MET, ce projet vise à mettre en place un ensemble de mesures destinées à rationaliser les déplacements des employés et des visiteurs depuis et vers le site du Sart-Tilman. L'Université de Liège, le Centre Hospitalier Universitaire, les entreprises du parc scientifique et la SPI+ en charge de la gestion du parc se sont engagés dans la démarche. Outre ces partenaires, le comité d'accompagnement du projet rassemble des représentants des villes de Liège et de Seraing, de la SRWT, du TEC Liège-Verviers, du MET et du cabinet du ministre des Transports et de la Mobilité.

C'est la première fois en Wallonie qu'un PTE s'adresse à un site plutôt qu'à une entreprise spécifique. De ce fait, il rassemble des organismes au profil très différent qui vont être appelés à travailler ensemble pour gérer les déplacements qu'ils engendrent.

Le PTE débute par une phase de diagnostic visant à analyser l'accessibilité du site par les différents moyens de transport et à étudier le profil de mobilité des différents publics cibles (employés, étudiants, patients et visiteurs). Cette phase devrait se terminer en novembre et conduire à l'élaboration d'un plan d'actions en concertation avec les différents acteurs impliqués.



Contact :
Pascal Blocteur
Tél. : 081 77 30 90
pblocteur@met.wallonie.be

Une Charte du charroi des carrières dans la vallée de l'Ourthe

Les nuisances causées par le charroi des carrières dans la vallée de l'Ourthe ont été le principal élément déclencheur de l'élaboration du PICM de l'Ourthe-Ambève-Condroz. Le plan de mobilité comporte notamment un plan d'actions pour améliorer cette problématique. La première étape de celui-ci a été concrétisée ce 21 mai 2004 par la signature d'une Charte relative au charroi des carrières entre les acteurs privés (carriers et transporteurs) et publics (communes, polices locales, directions régionales des routes et des transports) concernés.



Visant à garantir un bon équilibre entre développement économique et qualité de vie, la charte aborde les thèmes suivants : les itinéraires du charroi de carrière, y compris leur aménagement, les surcharges, les vitesses du charroi dans certaines zones sensibles, les heures d'ouverture et de chargement des carrières. Par ailleurs, la Charte affecte des moyens à la communication, au contrôle du respect des engagements, pour une évaluation périodique et prévoit un comité d'accompagnement chargé de la concertation entre les signataires.

Cette charte est un document ouvert, susceptible d'accueillir de nouvelles signatures et d'être adapté afin de répondre au mieux à l'objectif fixé. Les réflexions concernant l'accès au fleuve, l'aménagement du territoire n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Enfin, certains carriers signataires de la charte souhaitent fédérer d'autres bassins carriers autour de ce projet. Plus les partenaires seront nombreux, plus la charte sera connue et respectée de tous.

La Charte, de même qu'un texte explicatif sont téléchargeables sur le site mobilite.wallonie.be.

Contact :
Eric de Bruycker
Tél. : 081 77 30 88
chartecarrieres@met.wallonie.be



DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseils de lecture et de visite

Georges Amar, **Mobilités urbaines : éloges de la diversité et devoir d'invention**, Editions de L'aube, 2004 (Société et territoire).

Comment penser et organiser les transports dans des villes où les gens bougent de plus en plus ? Georges Amar est allé voir comment, ailleurs, on réfléchissait aux mobilités urbaines et comment on explorait de nouvelles démarches. Son analyse nous montre que l'innovation tient largement à la capacité non pas de transposer de bonnes pratiques mais de s'en inspirer dans des démarches créatrices qui s'appuient sur les spécificités de chaque contexte urbain.

Jean-Pierre Orfeuillat, **Transports, pauvreté, exclusions : pouvoir bouger pour s'en sortir**, Editions de L'aube, 2004 (Monde en cours).

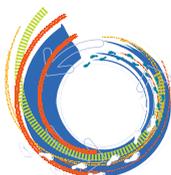
Se déplacer au quotidien n'a jamais été aussi facile qu'aujourd'hui, mais jamais aussi nécessaire, tant la vie quotidienne a changé de rythme. Cependant, se déplacer est difficile pour ceux que les handicaps culturels, éducatifs, économiques privent d'une mobilité sans souci. Cet ouvrage dresse un état de la question et d'initiatives, souvent innovantes mais peu connues pour faciliter la mobilité des catégories défavorisées. Il ouvre des pistes pour une lutte renouvelée contre l'exclusion.

A découvrir également, le site Internet de l'Union wallonne des Entreprises qui fourmille d'informations sur les Plans de transports d'entreprise, ainsi que sur les différents modes de transport dans le cadre des déplacements domicile-travail : <http://www.uwe.be/mobilite>

Delphine Rossomme et Brigitte Ernon - Gestionnaires
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32
Courriel : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site : <http://documentation.mobilite.wallonie.be>

BILLET D'HUMOUR

VUE – « L'Amérique connaît une période d'inflation sans précédent. Des indices manifestes en témoignent un peu partout ».



**mobilité
en wallonie**
direction générale
des transports

L'AGENDA Hors réseau

En Belgique

- Le 29 septembre 2004 (de 9H30 à 12H30) et le 17 novembre (de 13H30 à 16H30), formation générale à l'accessibilité des espaces publics pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, formation Pédibus, CAMET, boulevard du Nord 8 à 5000 Namur
 - Le 20 octobre (de 9H30 à 12H30), formation sur le partage de l'espace public entre piétons et cyclistes
- Infos : Service Pedibus
Tél : 081 24 19 37
Courriel : contact@gamah.be

A l'étranger

- Du 6 au 8 octobre 2004, « Sécurité, déplacement et aménagement urbain »
- Infos : Ecole nationale des Ponts et Chaussées
28, rue des Saints-Pères, F-75343 Paris cedex 07
Tél. : +33 1 44 58 27 13, Fax : +33 1 44 58 28 30
Courriel : rose@enpc.fr
Site : <http://pfe.enpc.fr>

Visitez l'agenda du site web des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, transmettez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Dépôt des articles.

Si vous souhaitez proposer un article, merci de nous l'envoyer pour le premier jour du mois qui précède celui de la publication.
Les articles auront un maximum de 3.000 caractères espaces compris (format Word) et devront nous parvenir par mail ou sur disquette par voie postale. Les textes seront idéalement accompagnés d'illustrations (photos, logos, dessins, ...) libres de droit (préciser la source). Les documents numériques ne doivent pas être insérés dans le corps du texte, mais être envoyés séparément en format image.

A vos plumes !

N'hésitez pas à nous transmettre des photos ou des anecdotes humoristiques sur la mobilité, nous nous ferons un plaisir de les publier dans un des prochains numéros du Cemaphore.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées par fax ou par courriel à :

Bernadette Gany, coordinatrice du réseau,
tél : 081 77 30 99

Personnes de contact :

Brigitte Ernon, tél : 081 77 31 32

Muriel Mandiau, tél : 081 77 31 23

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 – Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8

B-5000 Namur

Courriel : reseau-cem@met.wallonie.be

Site : <http://cem.mobilite.wallonie.be>